

NON CLASSÉ

Augmentation du SMIC de 2,65%

20 AVRIL 2022



Le Smic augmentera automatiquement le 1er mai, a annoncé le ministère du Travail, le 15 avril. Pour un temps plein, le Smic mensuel s'élèvera à 1 645,58 euros brut. En net, il passera de 1 269 à 1 302,64 euros. Le Smic horaire brut passera de 10,57 à 10,85 euros.

Cette hausse est la conséquence mécanique de l'inflation, qui a atteint 4,5% lors du mois de mars, comme l'a confirmé l'Insee.

Alors que le Smic est revalorisé automatiquement le 1er janvier, la loi prévoit également une augmentation mécanique en cours d'année en cas d'inflation. Celle-ci s'applique dès lors que l'indice des prix pour les 20% des ménages les plus modestes a progressé d'au moins 2% par rapport au niveau pris en compte lors de la dernière revalorisation. Le Smic est alors augmenté dans les mêmes proportions.